

Inventaire d'accessibilité aux lieux de pêche

“Haute Meuse Namuroise”

*Maison wallonne de la Pêche ASBL
Ir. Frédéric DUMONCEAU*

MARS 2007



Inventaire d'accessibilité aux lieux de pêche

III. "Haute Meuse Namuroise"

2^{ème} Partie : Aménagements
(version approuvée le 24/09/2007)

Ir. Frédéric DUMONCEAU
Maison wallonne de la Pêche ASBL

MARS 2007

Remerciements

Tous mes remerciements vont au Cabinet DAERDEN et particulièrement à Monsieur Stéphane GUISSÉ qui a rendu possible ce projet par son dynamisme, sa motivation et son implication dans ce dossier.

Je tiens à remercier la Fédération et les Sociétés de pêche de leur aide précieuse à la réalisation de l'état des lieux de l'accessibilité aux lieux de pêche. Leur connaissance du terrain m'a été d'un grand secours. Merci de m'avoir guidé le long des berges et de m'avoir renseigné les obstacles rencontrés par les pêcheurs lors de l'exercice de leur sport favori. Je les remercie également pour le temps consacré aux visites de terrain, à la lecture des plans et du présent dossier ainsi qu'aux nombreuses démarches nécessaires à l'avancement de ce projet.

Je souhaite remercier particulièrement au sein de ces Fédérations et Sociétés de pêche :

- Monsieur Guy RENARD, Président de la Fédération Halieutique de la Haute Meuse Namuroise et de la Société de la Truite d'Or de Falmignoul
- Monsieur Armand DELESCAILLE, Président de la Société la « Brème d'Argent » de Heer-Agimont
- Messieurs Franz DE KONINCK et Raymond BRICMONT, respectivement Président actuel et ancien Président de la Société « L'Amicale des Pêcheurs Mosans » de Ermeton s/Meuse
- Monsieur Michel BOUCHER, Président de la Société « La Vandoise » de Waulsort
- Monsieur Christian MAHY, Président de la Société : « Le Percot Volontaire » de Godinne
- Monsieur Albert URBAIN, Président de la Société « Les Roches de Fresnes » de Profondeville
- Monsieur Jacques PHILIPPE, Trésorier de la Société « La Truite de Leffe » de Dinant
- Monsieur Yvon DELAPLACE, Trésorier de la Société « Le Brochet » de Yvoir et « Les roches de Fresnes » de Profondeville
- Monsieur Serge DEBUISSON, Président de la Société « Les Pêcheurs Libres de Jambes et Environs » de Jambes.
- Monsieur Nestor BOURGUIGNON, Trésorier de la Société Royale « La Rousse » de Houx
- Monsieur Georges COLEAU, Président de la Société « Le Chevesne » de Hastière

Mes remerciements vont également à Messieurs Jean-Louis LIBOTTE, Jacques HACOURT et Stéphane NIVELLES du Ministère de l'Équipement et des Transports. Un dialogue constructif et enrichissant a permis de mettre en place ce programme d'inventaire et d'aménagement des berges en vue d'une meilleure accessibilité et praticabilité dans une optique « pêche ». Sans oublier tous leurs collaborateurs qui ont œuvré à la mise en place de ce projet.

Je tiens également à remercier le personnel de la Maison wallonne de la Pêche : le Dr. Xavier ROLLIN pour son aide dans la mise au point des critères de référence ainsi que dans l'amélioration des cartes et du travail. Un tout grand merci à Mademoiselle Bérengère ENGLEBIN de son aide précieuse et son dynamisme.

Merci à toutes les personnes qui ont contribué à la réalisation de ce travail et dont le nom ne figure pas ci-dessus.

Table des matières

Remerciements	3
1. Introduction	5
2. Propositions d'aménagements.....	7
2.1.Meuse mitoyenne	7
2.1.1. Descriptif des aménagements Rive droite	
2.2.Haute Meuse	8
2.2.1. Description des aménagements Rive droite Rive gauche	
2.3.Récapitulatif des aménagements	
2.4.Amélioration prévisible	24
Annexe	25

1. Introduction

En vue de répondre à l'accroissement des problèmes d'accessibilité à nos cours d'eau pour l'exercice de la pêche, une réunion a été organisée le 13 janvier 2005 au Cabinet du Ministre DAERDEN. Cette réunion avait pour objet les problèmes d'accessibilité rencontrés par les pêcheurs dans la pratique de la pêche en particulier sur les cours d'eau navigables ("eaux banales") et la proposition de pistes afin d'y apporter des solutions.

Le présent rapport constitue la deuxième partie du dossier traitant de l'accessibilité aux berges en Haute Meuse. Il contient les propositions d'aménagements réalisées, sur base de l'inventaire, en concertation avec les Fédérations halieutiques locales. Ces propositions ont été soumises à la discussion lors d'une visite de terrain d'un groupe de travail constitué de représentants du Ministère de l'Equipement et des Transports, de la Fédération halieutique de la Haute Meuse Namuroise et de la Maison wallonne de la pêche.

Le relevé est divisé en deux parties distinctes : la Meuse mitoyenne et la Haute Meuse. Les différents aménagements sont motivés et décrits de la manière la plus exhaustive possible. Ils sont présentés par rive en partant de l'amont vers l'aval. Des illustrations complètent le rapport afin de situer les différentes propositions d'aménagements. Enfin un tableau récapitulatif reprend les points essentiels des aménagements et les contraintes qui y sont associées.

2. Propositions d'aménagements

Les aménagements proposés ci-dessous visent à améliorer l'accessibilité, la praticabilité et la sécurité des lieux de pêche à tous les pêcheurs et, notamment, aux personnes à mobilité réduite. Le choix des sites pour lesquels des propositions d'aménagements sont décrites ci-dessous est établi sur base de l'inventaire de terrain et sur les demandes de la Fédération de pêche. Bon nombre de ces aménagements seront utiles à d'autres utilisateurs.

2.1. Meuse mitoyenne

2.1.1. Descriptif des aménagements

1. Au niveau de la route du cimetière de Heer (La Loqueresse), l'ouverture du chemin communal et l'aménagement d'une zone de stationnement à son extrémité rend possible l'accès à ce coin de pêche. En outre, l'aménagement d'une mise à l'eau permet d'ouvrir un important secteur à la pêche en barque. Ce secteur est prisé pour son caractère naturel. L'aménagement de la rampe peut être



Figure 1 : Rue "La Loqueresse"

léger mais il devrait permettre la mise à l'eau des barques et les déversements dans le cadre des rempoissonnements. Il est nécessaire de pouvoir approcher à proximité immédiate de l'eau avec des bassines. Un ponton collectif d'amarrage de barques de part et d'autre de la rampe constituerait un plus. Cet aménagement n'est pas localisé sur un site Natura 2000 (voir annexe 1).



Figure 2 : Vue d'ensemble de la Meuse mitoyenne

2.2. Haute Meuse

2.2.1. Descriptif des aménagements

Rive droite

Pour rappel, il existe une volonté forte de la part des groupements de pêcheurs de conserver à la rive droite son caractère naturel et d'y développer des actions de restauration et de développement telles que des plantations, des restaurations, l'entretien des berges ou la création de frayères... Ces aménagements dépassant le cadre de l'accessibilité aux lieux de pêche, ils ne seront pas développés dans le présent dossier.

Bief n°1

2. Sous le pont de Heer-Agimont, le coin de pêche n'est pas accessible avec un véhicule motorisé en raison de l'absence de possibilité de stationnement. Une zone de stationnement permettrait de rendre cet endroit accessible. Cet endroit semble aussi convenir pour la réalisation d'un emplacement de pêche pour personne à mobilité réduite ainsi qu'un emplacement de parking adapté à proximité. Le quai situé en aval du pont de Heer est accessible par ce chemin ce qui constitue une contrainte principale pour cet aménagement.



Figure 3 : Zone de pêche située entre le pont de Heer et le Domaine des Sorbiers

3. L'aménagement d'un passage au niveau du rocher du même type que celui du rocher de Freyr permettrait d'accéder du pont de Heer-Agimont à la rue des Sorbiers rendant tout ce secteur accessible. En aval du rocher un sentier est déjà présent. Le débroussaillage et un élagage des ligneux permettraient la pratique de la pêche à cet endroit. Afin de rendre le site sûr, la clôture contre les chutes de pierre devrait être

reculée et remise en état afin d'être fonctionnelle. Outre la fonction pêche, cet aménagement rencontre les attentes des adeptes de promenades pédestres.

4. Au niveau de la rue des Sorbiers, l'accessibilité pourrait être améliorée par la réalisation de zone de stationnement sur l'accotement de la route. Ce stationnement est actuellement limité par la présence d'un panneau C3 qui empêche les automobilistes d'accéder à l'accotement. Le panneau d'interdiction de circuler pourrait être simplement reculé de quelques dizaines de mètres afin de permettre l'accès à l'accotement. Un débroussaillage en aval de cet accès permettrait de pouvoir accéder à tout le franc-bord qui longe le domaine des Sorbiers.



Figure 4 : Rue des Sorbiers

Bief n°2

5. En amont du pont de Hastière, un chemin longeant la Meuse permet de rejoindre le barrage de Hastière, ce chemin est actuellement interdit à la circulation. L'ouverture de ce chemin, l'aménagement d'élargissements destinés au stationnement et un léger débroussaillage de la berge rendraient un tronçon de près 1.700 mètres accessible et praticable pour les pêcheurs.
6. En aval du pont de Hastière, une zone de stationnement vient d'être aménagée le long de la rue de la Meuse. A cet endroit, un aménagement pour personne à mobilité réduite peut être installé. Les obstacles constitués par la bordure et la bande herbeuse devront être levés et un aménagement spécifique est à prévoir en bordure de berge pour éviter le basculement des chaises. Des contacts ont déjà été pris par la Société locale avec la commune concernée.



Figure 5 : Rue de la Meuse (Hastière-par-Delà)

7. En amont du barrage de Waulsort se trouve une banquette de béton recouverte de sédiments (*figure 6*). Le dégagement et la remise en état de la banquette permettraient la pratique de la pêche sur un grand tronçon du fleuve. Ce secteur n'est actuellement pas accessible mais un aménagement spécifique rendant ce tronçon accessible pourrait

être envisagé lors d'aménagements liés à la réalisation d'appartements en amont du barrage de Waulsort. Un parking est déjà présent au niveau de l'écluse de Waulsort.



Figure 6 : Banquette en amont du barrage



Figure 7 : Non respect du franc-bord

Bief n°3

8. Un quartier résidentiel (*figure 7*) est présent en amont de la darse de Monia. Le franc-bord n'y est pas respecté. L'aménagement d'un sentier en amont de la première habitation permettrait de rejoindre le bord. Aucun aménagement n'est demandé pour le franc-bord mais uniquement afin de rejoindre celui-ci à partir de la route. Le pêcheur pourrait alors passer par le franc-bord pour son action de pêche jusqu'à la darse de Monia. Une concertation avec les riverains est nécessaire pour cet aménagement.

Bief n°4

9. A hauteur du viaduc, la rue Caussin permet de rejoindre le halage avec un véhicule motorisé. Des véhicules automobiles de camping stationnent à cet endroit et bloquent complètement l'accès à la berge. Un aménagement dissuasif pourrait être mis en place afin d'empêcher ces personnes de stationner à cet endroit et les inciter à rejoindre des terrains appropriés à ce type de pratique. Un panneau de signalisation interdisant le stationnement des véhicules automobiles de camping serait à ajouter.



Figure 8 : Rue Caussin à hauteur du viaduc

10. Au niveau de la zone portuaire, cet emplacement semble offrir les conditions nécessaires à l'installation d'une place de parking pour une personne à mobilité réduite ainsi que d'un poste de pêche. Le poste de pêche pourrait se situer idéalement en bordure de la zone portuaire pour être utilisable lorsque des barges sont amarrées.

L'ajout d'un panneau additionnel permettrait à une personne moins-valide de se rendre à l'emplacement de stationnement sans commettre d'infraction. Un aménagement adapté à la pratique de la pêche pour une personne à mobilité réduite est à prévoir en bordure de berge.



Figure 9 : Port de Froideveau



Figure 10 : Aval du port

11. En aval du port de Froideveau, une balustrade longe la berge sur plusieurs centaines de mètres. Le recul de cette balustrade afin de laisser 1,5 mètre de libre entre celle-ci et la crête de berge permettrait aux pêcheurs de s'installer sur ce tronçon. Des ouvertures régulières de la balustrade seraient nécessaires afin de permettre le passage des pêcheurs. La réduction de la largeur du RAVeL permet de limiter les intrusions mais peut poser des problèmes au niveau de l'entretien et du passage des services, des riverains et engins de chantiers.

Bief n°5

12. Cette proposition d'aménagement dépend de l'option choisie concernant l'épuration des eaux de la ville de Dinant. Si l'option de la pose du collecteur le long de la berge est retenue, cet aménagement pourrait également servir de banquette de pêche et rendre possible la pratique de la pêche sur plusieurs centaines de mètres.



Figure 11 : Chaussée d'Yvoir à la sortie de Dinant



Figure 12 : Ancien Camping de Devant-Bouvignes

13. Une rampe de mise à l'eau existe au niveau de la cumulée 26.300 km, la remise en état de cette mise à l'eau existante permettrait d'ouvrir cette zone à la pêche en barque.
14. Au fond de l'ancien camping de Devant-Bouvignes (figure 12), l'accès à la berge est impossible sur près d'1 km. L'aménagement d'un parking rendrait la berge accessible. Un débroussaillage permettrait le réaménagement du sentier donnant accès à la berge naturelle.

15. En amont du barrage de Houx, un accès existe mais la signalisation interdit d'emprunter ce chemin. Une vaste zone peut être ouverte à la pêche en barque moyennant l'aménagement d'une mise à l'eau. Un aménagement léger peut convenir pour autant qu'il offre la garantie de permettre la mise à l'eau des barques de pêche. L'aménagement d'un parking sur les accotements de ce chemin et des travaux de débroussaillage sur le secteur en amont de la barrière fermant le chemin permettront aux pêcheurs de retrouver au mieux 1300 m de berge naturelle. La modification de la signalisation (excepté parking et mise à l'eau) ou le déplacement du panneau rendrait les aménagements accessibles.



Figure 13 : Amont du barrage de Houx



Figure 14 : Banquette en aval du barrage

Bief n°6

16. La banquette de Houx est fort étroite pour la pratique de la pêche. Le recul n'est pas suffisant pour permettre de déboîter les cannes. La largeur minimum idéale serait d'au moins 1,50 m. La proposition d'aménagement est d'élargir cette banquette afin d'arriver à une largeur d'1,50 m minimum ce qui offre plus de sécurité aux pêcheurs et leur permet de pratiquer leur loisir dans de meilleures conditions.

17. Une zone de stationnement (*figure 15*) est présente entre le pont rails de Houx et le pont d'Yvoir (Champalle). Cet endroit semble adapté pour l'accueil d'un site de pêche pour personne à mobilité réduite. Cette proposition d'aménagement demande la mise en place d'un emplacement de stationnement réservé ainsi qu'un accès plat jusqu'au bord de l'eau à un endroit dégagé permettant la pratique de la pêche. Le bord de la berge devra être aménagé afin d'accueillir une personne à mobilité réduite dans de bonnes conditions.



Figure 15 : Parking de Champalle



Figure 16 : Pont d'Yvoir

18. Au niveau du pont d'Yvoir (*figure 16*), l'aménagement d'un parking permettrait d'avoir accès à la Meuse en amont d'Yvoir. Sa remise en état permettrait l'utilisation de cette rampe de mise à l'eau située au sein de la piste de vitesse plutôt que d'emprunter la rampe située à hauteur de la rue Petite Anhée. L'utilisation de cette dernière induit des conflits lorsque les utilisateurs débordent de la piste de vitesse sans ralentir pour se rendre à la mise à l'eau.
19. Dans la traversée d'Yvoir, il n'y a d'accès au franc-bord. Le point de chargement présent à Yvoir va être déplacé. La création d'un parking et d'un accès au franc-bord à l'emplacement actuel du point de chargement et de déchargement permet de rendre accessible et praticable la berge dans la traversée de l'agglomération. Cette proposition présente une contrainte importante relative à la propriété du terrain sur lequel porte la proposition d'aménagement.

Bief n°7

20. Des projets d'aménagements sont en cours au niveau de l'ancien dépôt de Fidevoie. Actuellement, il existe un parking à l'entrée de ce dépôt. Le maintien de ce parking en amont de l'ancien dépôt après l'aménagement de ce site permet de conserver cet endroit accessible. Une concertation avec l'INASEP, le Contrat Rivière et le Port Autonome permettraient de garantir le maintien de ce site accessible pour la pêche.
21. Dans la traversée de Godinne, la pêche est rendue impossible en raison des débris qui jonchent le lit du fleuve. La suppression de ces débris permettrait de pratiquer la pêche dans de bonnes conditions. Cette action pourrait être menée dans le cadre des actions « Rivières propres » lors du chômage 2007.
22. Entre Godinne et Lustin, en aval du parc « Le Paty », le sentier permettant de longer la Meuse n'est pas en bon état et pose des problèmes d'accès aux personnes moins-valides, aux promeneurs et aux cyclistes. L'aménagement du sentier permettrait de rendre le site plus accessible. Un revêtement de type bétonné ou goudronné n'est pas souhaitable. La proposition d'aménagement de ce site inclut un emplacement de pêche à destination des personnes à mobilité réduite. Le chemin bétonné appartient au MET.



Figure 17 : Parc "Le Paty"

Bief n°8

23. Au niveau de l'ancien site industriel de Confilux, un accès à la berge et un ancien parking sont présents en amont du site. Le recul du panneau au-delà du parking et la remise en état de ce dernier permettent le stationnement de quelques voitures. Le pêcheur peut accéder facilement au franc-bord de part et d'autre de l'accès.

24. L'ouverture du passage souterrain prévue afin de transporter des matériaux au quai de chargement pourrait également prévoir un passage pour les pêcheurs. Ce dernier pourrait être utilisé par les pêcheurs afin de se rendre à pied jusqu'au bord de l'eau et de pouvoir accéder au franc-bord le long du domaine de la CIBE. Cet aménagement doit se faire en concertation avec la société GRALEX. Un parking de 2-3 places peut être aménagé à côté du passage le long de la chaussée.

Bief n°9

25. De l'île de Dave jusqu'à la Villa Gilbaut, le franc-bord n'est pas respecté sur une bonne partie de la berge ce qui rend impossible la pratique de la pêche. Une concertation avec les riverains peut mener au maintien ou la création d'un franc-bord ininterrompu. Afin de permettre aux pêcheurs d'accéder au franc-bord, l'aménagement d'un sentier peut être envisagé sur ce secteur.

Les trois aménagements suivants ont une importance accrue par la grande densité de population. De nombreux pêcheurs de la ville de Namur et de ses environs viennent sur ces sites pour pêcher du bord ou en barque. Les aménagements demandés sont susceptibles d'intéresser un très grand nombre de pêcheurs et leur réalisation est vivement souhaitée par la Fédération.

26. A la Plage d'Amée, un parking est déjà présent et permet le stationnement de plusieurs voitures. Ce site accessible n'est pas adapté à la pratique de la pêche en raison d'une banquette de béton, par endroit, désolidarisée avec le lit. Un aménagement à destination des moins-valides est aussi proposé, il est constitué d'une place de stationnement réservée à l'intention des moins-valides et de la réalisation d'une rampe pour franchir la bordure et accéder au bord de l'eau. L'emplacement pour moins-valides doit être aménagé afin de le rendre praticable. Afin d'ouvrir le site aux pêcheurs en barque, une zone de parcage des barques peut être aménagée. De plus, le retour aux limites antérieures de la piste de vitesse est souhaité.



Figure 18 & 19 : Banquette en béton désolidarisée du lit de la Meuse

27. En aval du port de la Plage d'Amée, des gabions maintiennent la berge. La pratique de la pêche est rendue délicate par le treillis métallique dans lequel s'accrochent les hameçons. La proposition consiste en l'aménagement d'un ponton de 150 m environ permettant de pêcher au-delà de la partie du lit où les gabions sont présents.
28. Au niveau de l'avenue Pierre du Diable, une rampe de mise à l'eau est présente mais n'est plus fonctionnelle. La remise en état de cette mise à l'eau et la modification de la

signalisation afin de permettre l'accès à la rampe permettent d'ouvrir cette partie du fleuve pour la pêche en barque. L'aménagement d'un parcage pour les barques en amont de la mise à l'eau est souhaité. En parallèle des contacts sont pris avec la défense afin de pouvoir pêcher en barque entre l'île Vas-t'y-frotte et la rive droite de la Meuse. Cette zone n'étant plus utilisée par le Génie, il est possible d'y pêcher en barque. L'utilisation de la rampe de mise à l'eau des engins serait une alternative intéressante à la remise en état de la mise à l'eau de l'avenue Pierre du Diable.

Rive gauche

Sur base de l'inventaire d'accessibilité réalisé, il apparaît que les berges sont majoritairement praticables au niveau de la rive gauche de ce bief. L'accessibilité pose plus de problèmes en raison de la présence du RAVeL.

Bief n°1

29. Reculer la barrière de sécurité en aval du Quai des Douanes afin de permettre la pratique de la pêche entre la barrière et la crête de berge. Cet aménagement permet également de réduire la largeur du RAVeL réduisant ainsi les risques d'intrusion de véhicules motorisés. La largeur reste suffisante pour continuer à permettre le passage aux véhicules de services.



Figure 20 : Halage en aval du pont de Heer

30. A hauteur de la pointe amont de l'île d'Androssart, la berge est praticable mais n'est pas accessible. Une aire de stationnement pour 2-3 voitures pourrait être aménagée entre la route et le chemin de halage.
31. A hauteur du tank historique « Battling Annie », une aire de stationnement est déjà présente. Afin de rendre ce site accessible et de rejoindre le bord de l'eau, un escalier intégré au paysage d'1,5 m + 2 rampes pourraient être aménagés latéralement au départ d'une plate-forme.

32. Face au domaine de Mont de Meuse, un sentier privé/privatisé est présent. Rendre publique la venelle permettrait de rejoindre le chemin de halage à partir de la route nationale N96.

33. Le quai de l'Hermeton permet le stationnement et la berge est praticable, cet endroit semble tout indiqué pour réaliser un emplacement de pêche pour personne à mobilité réduite. Cet emplacement consiste en la création d'une bordure en béton ainsi que le marquage



Figure 21 : Quai de l'Hermeton

spécifique au sol et au moyen d'un panneau. Un à deux emplacements de parking à proximité immédiate de l'emplacement de pêche permettent à la personne moins-valide d'avoir accès à cet aménagement. L'aménagement pourrait être dans la partie la plus large qui se situe juste en aval du quai. Entre le quai de l'Hermeton et le chenal de l'écluse de Hastière, la berge est étroite et peu sûre. Un sentier pédestre d'une largeur suffisante (par exemple : dolomie stabilisée) permettrait outre une pratique plus sécurisée de la pêche à cet endroit de réaliser la liaison entre la section RAVeL située en amont du quai de l'Hermeton et le RAVeL situé après la connexion avec la route nationale N96.

Bief n°2

34. Entre les cumulées 6050 et 6450 une banquette existe mais elle nécessite une remise en état pour permettre son utilisation dans le cadre de la pratique de la pêche.

Bief n°3

35. En aval de l'écluse de Waulsort, la réalisation d'un ponton de pêche collectif entre les deux rampes de mise à l'eau permettrait la pratique de la pêche sur ce site où le surplomb l'empêche. Ce ponton serait destiné à la pêche mais pas à l'amarrage de barques ou de bateaux.

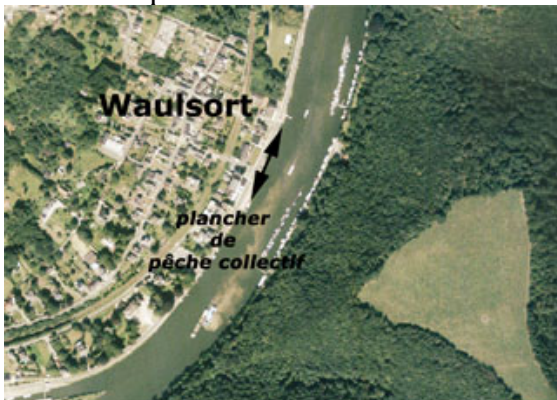


Figure 22 : Localisation plancher



Figure 23 : Port de Monia

36. Le port de Monia semble adapté à la réalisation d'un emplacement pour pêcheur à mobilité réduite. La signalisation pourrait être modifiée en ajoutant un panneau excepté personne moins-valide au panneau C3. Un emplacement de pêche ainsi qu'une aire de stationnement adaptés permettraient la pratique de la pêche aux personnes moins-valides.

Bief n°4

37. A hauteur de la cumulée 19.500 km, deux rampes sont présentes et donnent accès à un quai. La remise en état de l'accès aux deux rampes et l'aménagement du quai permettraient la pratique de la pêche pour valides et moins-valides. Une place de parking pour moins-valides peut être aménagée à cette hauteur. Le stationnement est possible pour les pêcheurs valides à environ 100 m en amont où une zone de parking pourrait être aménagée.

Bief n°5

38. Derrière l'ancienne gare de Bouvignes, entre les cumulées 20.500 et 20.600 km, deux rampes sont présentes et permettent d'accéder à 10 m de quai. La remise en état des deux rampes et la surélévation du quai afin qu'il soit légèrement plus haut que le niveau moyen des eaux du fleuve permettrait la pratique de la pêche pour valides et moins-valides. Une place de parking pour moins-valides peut être aménagée à cette hauteur. Une zone de stationnement peut être aménagée entre le talus du chemin de fer et la rue de la Meuse pour les pêcheurs valides.



Figure 24 : Derrière l'ancienne gare de Bouvignes



Figure 25 : Amont de l'écluse de Houx

39. En amont de l'écluse de Houx, un accès, le Chemin « Le Caillou » permet de rejoindre le RAVEl en traversant un quartier résidentiel. Un parking pourrait être aménagé au bout de ce chemin afin de permettre le stationnement organisé de quelques voitures.

Bief n°6

40. L'aménagement de places de parking au niveau du quai de Anhée permettrait d'accéder à un tronçon de berge inaccessible à l'heure actuelle. Cet aménagement permettrait d'améliorer la sécurité des pêcheurs qui, actuellement, doivent traverser une nationale à 4 bandes de circulation avec leur matériel pour aller du parking à la berge du fleuve.

41. Au lieu-dit « Les Platanes », le maintien et la remise en état du parking permettraient d'étendre la zone accessible. A cet endroit, un aménagement pour les personnes à mobilité réduite est également possible.

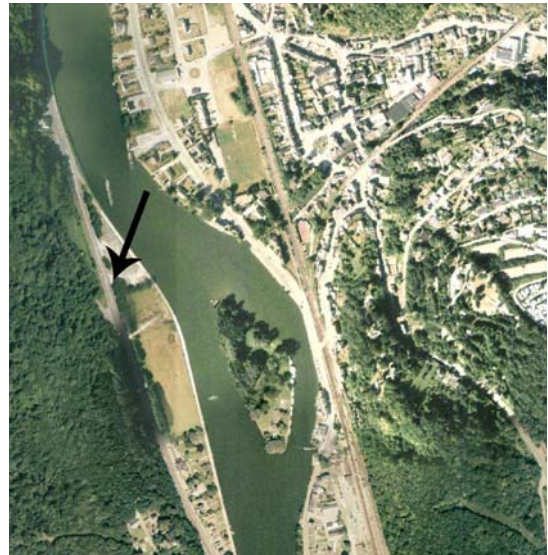


Figure 26 : Localisation aménagement 40

Bief n°7

42. La réalisation d'un parking au niveau du quai Basbaras permettrait de rendre accessible un secteur actuellement inaccessible et praticable.

43. En amont de la rue du rivage, la modification de la signalisation permettrait d'accéder au halage. Celui-ci est assez large pour permettre le stationnement d'un véhicule sans gêner le passage.

Bief n°8

44. Les glissières présentes dans l'entité de Profondeville ont éliminé les possibilités de pêche dans toute la traversée de l'entité. Le recul de ces barrières d'1,50 m permettrait aux pêcheurs de pratiquer leur loisir entre la barrière et le fleuve.
45. En amont du pont de Lustin, une ou deux places de stationnement pourraient être aménagées devant les escaliers d'accès à la berge. Les quelques emplacements de parking se situeraient entre la route et le RAVeL.
46. Une zone de stationnement pourrait être aménagée à l'entrée de Profondeville. Une banquette en béton existe à cet endroit et pourrait être utilisée par les pêcheurs valides.
47. Lors des travaux pour la réalisation de la station d'épuration à Wépion, un parking ainsi qu'un accès pourraient être aménagés afin de rendre ce site accessible aux pêcheurs.



Figure 27 : Amont de l'écluse de Wépion

2.3.Récapitulatif

Localisation		Aménagements proposés	Contraintes
01	Meuse mitoyenne – Rive droite : Vallée de Han	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture de l'accès - Zone de stationnement en bout d'accès - Rampe de mise à l'eau - Ponton d'amarrage pour barques 	Barrière à l'entrée du chemin Chemin communal
02	Haute Meuse – Rive droite : Pont de Heer	<ul style="list-style-type: none"> - Modification de la signalisation - Zone de stationnement - Aménagement pour moins-valides 	Panneau C3 Passage vers le quai doit rester libre
03	Haute Meuse – Rive droite : Rocher aval du pont	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un sentier pédestre - Remise en état de la sécurité contre les chutes de pierre - Elagage des arbres en bord de berge et débroussaillages 	Site candidat au réseau Natura 2000
04	Haute Meuse – Rive droite : Rue des Sorbiers	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'une zone de stationnement 	Panneau C3
05	Haute Meuse – Rive droite : Barrage de Hastière	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du chemin à la circulation - Réalisation d'élargissement pour le stationnement - Débroussaillage de la rive 	Panneau C3 Statut du chemin
06	Haute Meuse – Rive droite : Hastière-par-Delà	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement pour moins-valides 	Présence d'une bordure
07	Haute Meuse – Rive droite : Amont du barrage de Waulsort	<ul style="list-style-type: none"> - Dégagement de la banquette et remise en état - Ouverture de l'accès pour rejoindre le parking 	F99 Coupler l'aménagement pour l'accessibilité avec la rénovation du bâtiment industriel
08	Haute Meuse – Rive droite : Amont de la darse de Monia	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un sentier permettant de rejoindre le franc-bord - Zone de stationnement 	Concertation avec les riverains
09	Haute Meuse – Rive droite : Rue Caussin	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement dissuasif à destination des véhicules automobiles de camping - Panneau d'interdiction de stationnement pour ce type de véhicule 	
10	Haute Meuse – Rive droite : Port de Froideveau	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement personnes à mobilité réduite - Place de stationnement moins-valides - Ajout des panneaux nécessaires 	

11	Haute Meuse – Rive droite : En aval du Port de Froideveau	<ul style="list-style-type: none"> - Recul de la balustrade afin de laisser environ 1,5 mètre de libre entre celle-ci et la crête de berge - Ouverture régulière dans la balustrade pour permettre le passage 	<p>Entrave au passage des services et riverains</p> <p>Difficultés d'entretien des berges</p>
12	Haute Meuse – Rive droite : En aval de Dinant	<ul style="list-style-type: none"> - Utilisation du collecteur à des fins de banquette de pêche 	Dépend de l'option retenue pour l'épuration des eaux de la ville de Dinant
13	Haute Meuse – Rive droite : Devant-Bouvignes	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état d'une rampe de mise à l'eau existante 	
14	Haute Meuse – Rive droite : Camping Devant-Bouvignes	<ul style="list-style-type: none"> - Débroussaillage de la berge - Remise en état du sentier - Aménagement d'un parking 	<p>Statut du sentier</p> <p>Fermeture de l'ancien parking pour éviter les dépôts d'immondices</p>
15	Haute Meuse – Rive droite : Amont du Barrage de Houx	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'une mise à l'eau - Débroussaillage sur le secteur en amont de la barrière fermant le chemin - Aménagement d'un parking et modification de la signalisation 	<p>Passage doit rester libre au niveau de la propriété riveraine</p> <p>Panneau C3 sauf autorisation</p>
16	Haute Meuse – Rive droite : Banquette en aval du barrage	<ul style="list-style-type: none"> - Élargissement de la banquette afin d'améliorer la sécurité des pêcheurs 	Aménagement à réaliser pendant le chômage
17	Haute Meuse – Rive droite : Champalle	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'un emplacement de pêche pour personne à mobilité réduite - Réserve d'une place à l'attention des moins-valides 	
18	Haute Meuse – Rive droite : Pont d'Yvoir	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un parking - Remise en état de la rampe de mise à l'eau 	
19	Haute Meuse – Rive droite : Agglomération d'Yvoir	<ul style="list-style-type: none"> - Création d'un parking et accès au franc-bord dans la traversée d'Yvoir en utilisant le point de chargement actuel 	Propriété du terrain
20	Haute Meuse – Rive droite : Ancien dépôt de Fidevoie	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état de l'aire de stationnement à l'entrée du dépôt de Fidevoie et conservation de celle-ci dans les projets liés au site 	
21	Haute Meuse – Rive droite : Godinne	<ul style="list-style-type: none"> - Suppression des débris qui jonchent le lit du fleuve 	
22	Haute Meuse – Rive droite : Aval du parc « Le Paty »	<ul style="list-style-type: none"> - Remise en état du sentier permettant de rejoindre Lustin à partir de Godinne - Aménagement d'un emplacement pour moins-valides en vis-à-vis du parc « Le Paty » 	<p>Aménagement moins-valides empièterait sur le chemin de halage ou devrait être en surplomb</p>

23	Haute Meuse – Rive droite : Ancien site de Confilux	- Remise en état d'un parking existant et de l'accès à la berge - Recul du panneau	Panneau F99 interdisant l'accès au parking
24	Haute Meuse – Rive droite : Quai de chargement de Lustin	- Utilisation du passage souterrain au niveau de la société GRALEX afin de rejoindre le franc-bord le long de la CIBE	Concertation avec la société GRLAEX
25	Haute Meuse – Rive droite : Ile de Dave – Villa Gilbert	- Respect du franc-bord - Aménagement d'un sentier pour rejoindre le franc-bord à partir de la route	Concertation avec les riverains
26	Haute Meuse – Rive droite : Plage d'Amée	- Remise en état des berges - Aménagement d'un emplacement de pêche pour moins-valides - Aménagement d'une place de stationnement et d'un accès pour personne à mobilité réduite	
27	Haute Meuse – Rive droite : Aval du Club House	- Mise en place d'un ponton de pêche	
28	Haute Meuse – Rive droite : Rue Pierre du Diable	- Remise en état de la mise à l'eau - Modification de la signalisation afin de pouvoir utiliser celle-ci - Aménagement d'un parcage de barque en amont de la rampe	
29	Haute Meuse – Rive gauche : Quai des Douanes	- Recul de la barrière de sécurité afin de permettre la pêche entre le bord de rive et la barrière	Eventuellement des difficultés d'entretien
30	Haute Meuse – Rive gauche : Aval de l'île d'Androssart	- Aménagement d'un petit parking permettant le stationnement de quelques voitures sur l'accotement	Propriété du terrain
31	Haute Meuse – Rive gauche : Tank historique « Battling Annie »	- Aménagement d'un escalier latéral afin de pouvoir rejoindre le bord de l'eau à partir du parking existant	Propriété du terrain
32	Haute Meuse – Rive gauche : Domaine Mont de Meuse	- Rendre public un sentier privé/privatisé	Propriété du terrain
33	Haute Meuse – Rive gauche : Quai de l'Hermeton	- Réalisation d'un sentier permettant la jonction entre les deux tronçons du RAVeL - Aménagement d'un poste de pêche pour personnes moins-valides - Aménagement d'une place de stationnement pour les personnes à mobilité réduite	
34	Haute Meuse – Rive gauche : Cumulées 6.050 à 6.450 km	- Remise en état de la banquette de pêche existante	

35	Haute Meuse – Rive gauche : Aval de l'écluse de Waulsort	- Aménagement d'un ponton de pêche collectif entre les deux rampes de mise à l'eau (pas d'amarrage)	
36	Haute Meuse – Rive gauche : Port de Monia	- Aménagement d'un poste de pêche pour moins-valides - Modification de la signalisation en faveur des personnes à mobilité réduite - Emplacement de stationnement à leur attention	
37	Haute Meuse – Rive gauche : En aval de Dinant (19.500km)	- Remise en état des deux rampes et du quai présent entre les deux rampes - Emplacement de stationnement pour personnes moins-valides à proximité immédiate	
38	Haute Meuse – Rive gauche : Ancienne gare de Bouvignes	- Remise en état des deux rampes et du quai présent entre les deux rampes - Poste de pêche pour moins-valides - Emplacement de stationnement pour personnes moins-valides à proximité immédiate	
39	Haute Meuse – Rive gauche : Chemin « Le Caillou »	- Aménagement d'un parking permettant le stationnement de quelques véhicules	Aménagement ne doit pas constituer une entrave pour le charroi vers l'écluse
40	Haute Meuse – Rive gauche : Quai d'Anhée	- Aménagement de zone de stationnement -	
41	Haute Meuse – Rive gauche : Lieu-dit « Les Platanes »	- Maintien et remise en état du parking - Aménagement d'un poste de pêche à destination des personnes moins-valides	
42	Haute Meuse – Rive gauche : Quai Basbaras	- Réalisation d'un parking en bordure de voirie	Traversée pédestre du terrain entre la voirie et le fleuve
43	Haute Meuse – Rive gauche : Rue du rivage	- Modification de la signalisation afin de permettre le stationnement le long du halage	
44	Haute Meuse – Rive gauche : Entité de Profondeville	- Recul des barrières d'1,50 m	Aménagement récent Difficulté d'entretien Entrave au passage des services
45	Haute Meuse – Rive gauche : Amont du pont de Lustin	- Aménagement d'emplacement de parking (2-3 places)	

46	Haute Meuse – Rive gauche :	<ul style="list-style-type: none"> - Zone de stationnement à l'entrée de Profondeville - Remise en état de la banquette de pêche - Aménagement de l'accès à la banquette 	Politique mobilité de la ville de Profondeville
47	Haute Meuse – Rive gauche : Pont de Wépion	<ul style="list-style-type: none"> - Aménagement d'un parking accessible aux pêcheurs en périphérie de la station d'épuration 	Couplé avec les travaux de la station

2.4. Amélioration prévisible

Les statistiques d'accessibilité ont été recalculées sur base des plans qui ont été établis grâce à l'inventaire de terrain et des propositions d'aménagements. Si l'ensemble des propositions d'aménagements sont réalisées, l'accessibilité et la praticabilité des berges seront considérablement améliorées. Le pourcentage de berges accessibles ne prend pas en compte les portions représentées par des dégradés de vert. Le pourcentage de berges « pêchables » représente la proportion de berges à la fois accessibles **ET** praticables.

Tableau 1 : Longueur approximative de berge [km] accessible, praticable et pourcentage [%] par rapport à l'intégralité du tronçon inventorié après réalisation des aménagements proposés.

	Meuse mitoyenne et Haute Meuse		
	Rive gauche	Rive droite	Total
Longueur du tronçon	45,83 km	47,91 km	93,74 km
Accessibilité			
Distance	24,10 km	21,66 km	45,76 km
Pourcentage	53% (+ 9 %)	45 % (+ 15 %)	49 % (+ 12 %)
Praticabilité			
Distance	19,58 km	13,10 km	32,68 km
Pourcentage	42 % (+ 2 %)	27 % (+ 13 %)	35 % (+ 8 %)

Les aménagements à destination des pêcheurs à mobilité réduite n'augmentent pas le pourcentage de berges accessibles et praticables mais leur plus-value pour les pêcheurs est pour le moins extrêmement importante.

De même, la remise en état ou la réalisation de rampe de mise à l'eau n'a pas de répercussion sur le tableau présenté ci-dessus mais leur impact est non négligeable. En effet, la présence de ces rampes permet l'ouverture de zones intéressantes pour la pêche en barque.



Liste des sites candidats au réseau Natura 2000 en Wallonie

Décision du Gouvernement Wallon de septembre 2002, de février 2004 et de mars 2005



Centre de Recherche
de la Nature,
des Forêts et du Bois

BE35019 - Vallée de la Meuse en amont d'Hastière

Carte 1 de 3



Cartographie de base - (c) Institut Géographique National – Bruxelles

